

Commune d'AILLY-SUR-NOYE

Conseil Municipal du 10 avril 2024

Extrait du registre des délibérations

n° 2024-04-10-03

Date de la convocation

05/04/2024

Convoqués : 23

Présents : 15

Représentés : 2

Absents : 6

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE, Gérard LEROY, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Patrick BERMOND, Edith DELBEY, Vincent DAINE

Étaient représentés : Anne-Marie LATEUR par Maryse-Corinne ROSE, Céline TAMPIGNY par Sonia DOUAY

Étaient absents non excusés : Marie-Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Karine PAGEAU, Sébastien VILLAIN, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que suite au vote du compte administratif, les membres du conseil municipal doivent constater les résultats et décider de leur affectation.

Pour affecter le résultat, il faut :

- Couvrir en priorité les déficits des exercices antérieurs,
- Ensuite couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement lors de l'exercice 2023,
- Le solde est, soit affecté en excédent de fonctionnement (article 002), soit en dotation supplémentaire en réserve d'investissement (compte 1068).

Compte tenu des résultats présentés par le compte de gestion et le compte administratif, il est proposé de l'affecter comme présenté ci-dessous :

OBJET :**Finances****Budget principal****Affectation du résultat
2023**

Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2023	Dépenses	Recettes	Solde
		2 223 246,35 €	2 671 722,88 €	448 476,53 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2022)		161 886,75	161 886,75
	Résultat à affecter			610 363,28
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2023	Dépenses	Recettes	Solde
		1 184 688,26	1 321 258,24	136 569,98
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2022)	405 964,86		-405 964,86
	Solde global d'exécution			-269 394,88
Reste à réaliser au 31 décembre 2023	Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
	Investissement	1 261 932,00	1 290 202,00	28 270,00
Résultats cumulés 2022 (y compris RAR en Ft et Inv)	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)	Dépenses	Recettes	Solde
				-241 124,88
	Report en fonctionnement en Recettes			369 238,40

Résultat global de la section de fonctionnement 2023	610 363,28
Résultat global de la section d'investissement 2023	-269 394,88
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2023	28 270,00
Besoin de financement de la section d'investissement	-241 124,88
Couverture du besoin de financement 2023 (cpte 1068)	241 124,88
Résultat reporté en investissement (cpte 001)	-269 394,88
Résultat reporté en fonctionnement (cpte 002)	369 238,40

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 080-218000099-20240410-2024041003-DE



Suite et fin délibération n°2024-04-10-03

Sous la présidence de Madame Christine BOURDELLE, le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du compte administratif du budget principal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- D'approuver l'affectation du résultat 2023 du budget principal.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE

Le Maire
Pierre DURAND